

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

La ministre

Monsieur le Député,

La rentrée 2017 marque la cinquième année de la refondation de l'École, qui poursuivra ses ambitions : celles d'une École de l'exigence, de la justice, des valeurs de la République, qui doit permettre à chaque élève de trouver et de prendre le chemin de sa réussite. La dynamique enclenchée depuis 2012 s'amplifie et donne cette année toute sa mesure sur l'ensemble du territoire comme dans votre département, la Loire-Atlantique.

Alors que 453 postes d'enseignants avaient été supprimés dans votre académie entre 2008 et 2012, 1833 ont été créés entre 2013 et 2017.

Les enseignants sont plus nombreux, mieux formés et mieux rémunérés. L'engagement de créer 60 000 postes dans l'éducation sera bien tenu, avec 11 662 nouveaux postes à la rentrée 2017. Cette hausse historique permet de consolider la priorité au primaire, de mieux lutter contre les inégalités scolaires, notamment à travers la scolarisation des enfants de moins de trois ans, de conforter la formation continue des enseignants, et de renforcer le potentiel de remplacement, pour lequel 1500 emplois supplémentaires ont été créés pour cette rentrée.

Dans votre département, ce sont 100 postes créés qui concrétisent la priorité au primaire, et 602 depuis 2012. Ce sont aussi 53 postes au titre du dispositif « plus de maîtres que de classes » et 17 pour l'accueil et la scolarisation des moins de trois ans créés depuis 2013.

Cette rentrée consolide également les efforts conduits depuis 2012 pour que l'École soit plus inclusive et plus juste. Cette année, près de 280 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans nos établissements, notamment grâce à la présence de 25 000 ETP d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH). Grâce à la création de ce nouveau métier et à la transformation sur 5 ans de contrats aidés de personnes assurant une aide humaine au quotidien, nous avons permis la pérennisation de ces personnels et la stabilisation à terme de 60 000 AESH au sein des équipes pédagogiques des écoles et établissements scolaires.

La réforme du collège aura démontré l'implication des équipes de l'Éducation nationale pour accompagner chaque élève à travers un parcours individualisé et exigeant. Au-delà des résultats positifs dans les établissements de l'éducation prioritaire, le nombre de jeunes quittant chaque année le système scolaire sans diplôme est passé de 140 000 en 2012 à moins de 100 000 aujourd'hui, nous rapprochant de l'objectif du Président de la République de diviser ce nombre par deux pendant le quinquennat.

Comme vous pouvez le constater, nous consacrons les moyens nécessaires pour permettre à chaque élève de réussir au sein de l'École de la République.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de ma considération distinguée.

Najat VALLAUD-BELKACEM

1/ Zelle a cent

Monsieur Michel MENARD Député de la Loire-Atlantique Assemblée nationale 126, rue de l'Université 75007 PARIS